RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00092
Numéro SIREN : 320 653 017
Nom ou dénomination : GRANDS GARAGES DE TOURAINE

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2015 sous le numéro de dépôt 4882

GRANDS GARAGES DE TOURAINE
Société en nom collectif au capital de 2 616 759,00 euros
Siège social : 215 Boulevard Charles de Gaulle - 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
RCS TOURS 320 653 017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
- 7 SEP. 2015
Me B. LAISNE Greffier Associé
GREFFE - RCS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1er JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le premier juillet à 16 heures, les associés de la société en nom collectif GRANDS GARAGES DE TOURAINE, composée de deux associés, au capital de 2.616.759 euros, divisé en 17 103,00 parts sociales, se sont réunis en assemblée, au siège social,

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé MIRALLES, représentant de la société SOCHAUX MOTORS, gérant.

Sont présents : **2015 04882**

- la société SOCHAUX MOTORS, propriétaire de 17.102 parts
- la société PGA MOTORS, propriétaire de 1 part

Total des parts des associés présents et représentés : 17.103 parts

Le Président constate que les associés présents ou représentés sont au nombre de deux sur un total de deux membres et possèdent ensemble 100 % du capital social.

L'assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée des associés est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un cogérant en remplacement d'un co-gérant démissionnaire.
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de cogérant : Monsieur Frédéric DAVID demeurant 5 rue Saint Denis 86000 POITIERS, en remplacement de Mr Philippe LAGARESTE, co-gérant démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Fr2déric DAVID exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, le président a dressé le présent procès-verbal.

Pour SOCHAUX MOTORS
Hervé MIRALLES

Pour PGA MOTORS
Jean-Marie ZODO

